

**Mise en ligne le 10 février 2026**

# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

## **Budget Principal**

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 10/02/2026



ID : 074-257402057-20260129-DEL\_011102026-DE

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

## Table des matières

1 Préambule	3
2 Contexte général	3
2.1 Communes membres	4
2.2 Gouvernance	4
2.3 Principales actions et flux de dépenses et recettes	4
2.3.1 Assainissement collectif	4
2.3.2 Assainissement non collectif	5
2.3.3 Ressources annexes	5
3 Evolution de la situation budgétaire du SIA Fier et Nom sur la période 2022-2025	5
3.1 Synthèse des ressources du SIA Fier et Nom sur la période	5
3.2 Dépenses et recettes d'exploitation	6
3.3 Dépenses et recettes d'investissement	7
3.4 Situation de la trésorerie à fin d'année	8
3.5 Conclusion pour la période 2022-2025	9
4 Orientations budgétaires 2026	9
4.1 Financement de la section d'exploitation	9
4.1.1 Dépenses d'exploitation	9
4.1.2 Recettes d'exploitation	10
4.2 Financement de la section d'investissement	10
4.2.1 Dépenses d'investissement	10
4.2.2 Recettes d'investissement	11
4.3 Conclusion	11

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

## 1 Préambule

Dans le cadre des dispositions législatives, les Collectivités Territoriales de plus de 3.500 habitants et les Etablissements Publics regroupant des collectivités de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget. (Art L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT)

Le débat d'orientations budgétaires a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

La teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée (circulaire NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 et TA de Montpellier, 11 octobre 1995). Le débat d'orientations budgétaires n'a pas, lui-même, de caractère décisionnel. La délibération a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Ce rapport s'organise en plusieurs parties :

- ✓ Le contexte général
- ✓ Les évolutions décidées récemment
- ✓ L'évolution de la situation budgétaire du SIA Fier et Nom sur la période 2022-2025
- ✓ Les propositions budgétaires pour 2026

## 2 Contexte général

Le SIA Fier et Nom est un syndicat d'assainissement créé en 1996 et regroupant 4 communes de Haute-Savoie.

Le SIA Fier et Nom est l'autorité gestionnaire de la station d'épuration ainsi que du réseau de transport intercommunal des eaux usées domestiques sur ces communes. En 2005, en application des articles L.2224-8 et L.2224-9 du CGCT, le SIA Fier et Nom assure l'organisation du contrôle des systèmes d'assainissement non collectif sur son territoire.

L'exploitation de la station d'épuration et l'assistance technique des réseaux de transport des effluents s'effectuent par l'intermédiaire d'une société privée attributaire du marché.

Pour continuer à exercer pleinement ses compétences et assurer le service répondant aux besoins de ses collectivités membres, le SIA Fier et Nom doit veiller à consolider ses ressources financières.

C'est dans ce contexte qu'a été mis en place la constitution d'une provision pour risques et charges d'exploitation afin de faire face aux besoins de renouvellement des équipements et de l'outillage de la station d'épuration.

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

## 2.1 Communes membres

4 communes de Haute-Savoie sont membres :

- Les Clefs
- Manigod
- Thônes
- Les Villards-Sur-Thônes

## 2.2 Gouvernance

Le SIA Fier et Nom dispose d'un comité. Celui-ci est composé de deux délégués jusqu'à 1.000 habitants puis un délégué supplémentaire au-delà de 1.000 habitants et par tranche de 2.500 habitants, entière ou commencée. Chaque commune désigne des délégués suppléants dont le nombre est fixé à la moitié du nombre de délégués titulaires. Ce comité syndical prend les décisions du SIA Fier et Nom lors des diverses réunions tenues.

## 2.3 Principales actions et flux de dépenses et recettes

### 2.3.1 Assainissement collectif

Le SIA Fier et Nom a donné en marché à une société privée l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées, les ouvrages annexes et les réseaux intercommunaux dont voici les prestations :

- le fonctionnement, la surveillance et l'entretien de la station d'épuration des eaux usées, de ses ouvrages annexes et des réseaux de transfert intercommunaux ;
- la prise en charge de l'évacuation et du traitement des résidus d'épuration ;
- assister le syndicat dans ses relations avec les administrations et les entreprises, dont transmission des informations nécessaires à la collectivité.

Le SIA Fier et Nom a également passé un contrat avec un cabinet d'ingénieur – conseil pour le suivi de l'exploitation et le contrôle de la conformité des performances de la station d'épuration.

Le réseau et le traitement des effluents sont financés par la redevance (part fixe et part variable) due par les usagers. Le montant de cette redevance est fixé par le Comité Syndical et révisé annuellement. Chaque commune du syndicat se charge de la facturation et du recouvrement de la redevance qui est ensuite reversée au syndicat. Depuis 2019, les communes des Clefs et des Villards-Sur-Thônes ont transféré la gestion de leur service eau et assainissement à la SPL O des Aravis qui encaisse la redevance et la reverse au syndicat. Le service ne bénéficie plus de l'aide de l'Agence de l'Eau appelée « aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement collectif » à partir de 2026.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 074-257402057-20260129-DEL\_011102026-DE



# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

## 2.3.2 Assainissement non collectif

Depuis 2005, le SIA Fier et Nom a la compétence de l'assainissement non collectif des communes adhérentes. Le Comité Syndical a élaboré un règlement pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Les missions sont les suivantes :

- pour les installations neuves ou à réhabiliter : un examen préalable de conception et une vérification de l'exécution de l'installation ;
- pour les autres installations : une vérification du fonctionnement et de l'entretien.

Le syndicat a passé un contrat avec un cabinet d'études environnement pour la réalisation de ces prestations.

Le service est financé par la redevance forfaitaire annuelle versée par les usagers. Le Comité Syndical en fixe le montant par délibération révisable annuellement. Le service communal de distribution d'eau potable en assure le recouvrement et reverse le montant au syndicat. Depuis 2019, les communes des Clefs et des Villards-Sur-Thônes ont transféré la gestion de leur service eau et assainissement à la SPL O des Aravis qui encaisse la redevance et la reverse au syndicat.

## 2.3.3 Ressources annexes

En 2007, le Comité Syndical a décidé la mise en place d'un service d'acceptation et de traitement des sous-produits liquides de l'assainissement sur le site de dépotage de la station d'épuration. La prestation est facturée aux entreprises de vidange à un tarif au m<sup>3</sup>. Le Comité Syndical en fixe le montant qui peut être révisé en fonction du coût de revient du traitement.

Le bâtiment de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) situé à côté de la station d'épuration est chauffé par le SIA Fier et Nom via la chaudière à gaz des locaux du syndicat. Le gaz émane du digesteur. Un compteur d'énergie permet une facturation annuelle : forfait pour 100 000 kw puis au-delà une indexation sur le tarif de vente de l'électricité par la société ENALP.

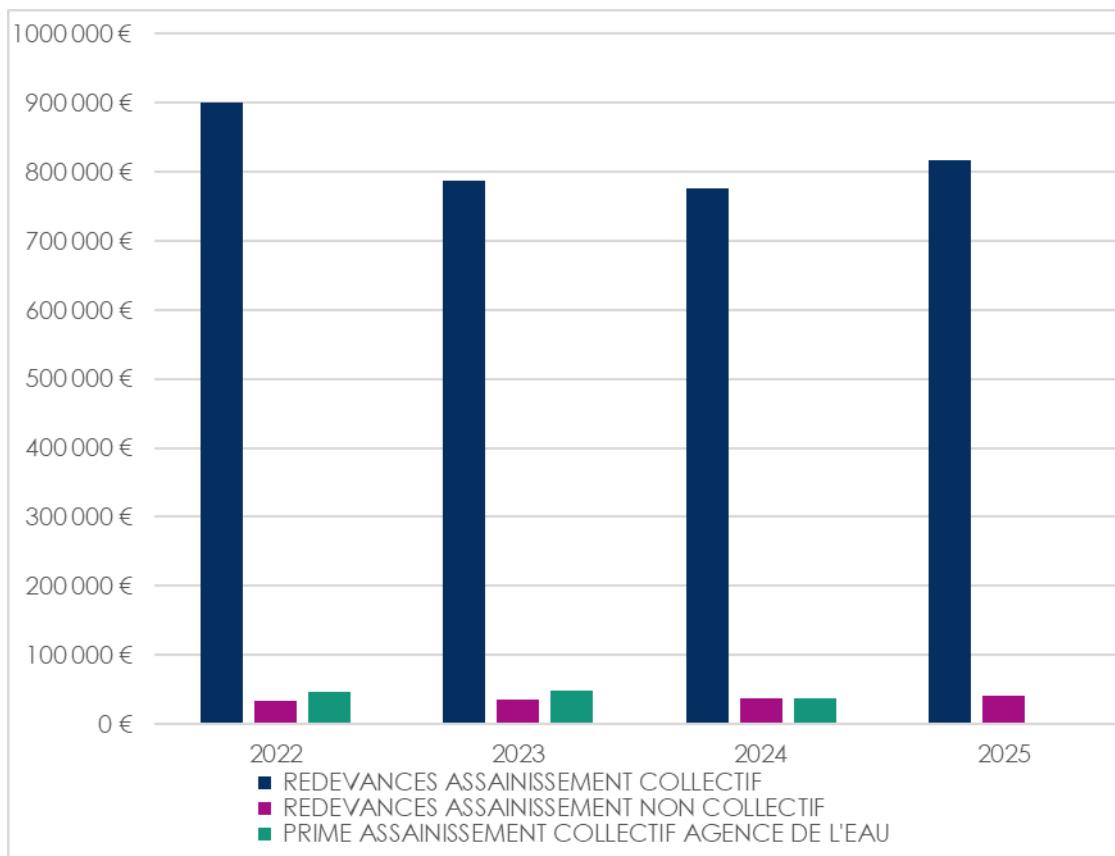
## 3 Evolution de la situation budgétaire du SIA Fier et Nom sur la période 2022-2025

### 3.1 Synthèse des ressources du SIA Fier et Nom sur la période

Les ressources du SIA Fier et Nom sont principalement les redevances des usagers (assainissement collectif et non collectif) et la prime de l'Agence de l'Eau :

	2022	2023	2024	2025
<b>REDEVANCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	900 323 €	786 548 €	776 241 €	817 097 €
<b>REDEVANCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	32 838 €	35 462 €	37 336 €	40 983 €
<b>PRIME ASSAINISSEMENT COLLECTIF AGENCE DE L'EAU</b>	47 473 €	47 949 €	37 867 €	0 €
<b>TOTAL RESSOURCES SIA FIER ET NOM</b>	<b>980 634 €</b>	<b>869 959 €</b>	<b>851 444 €</b>	<b>858 080 €</b>

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom



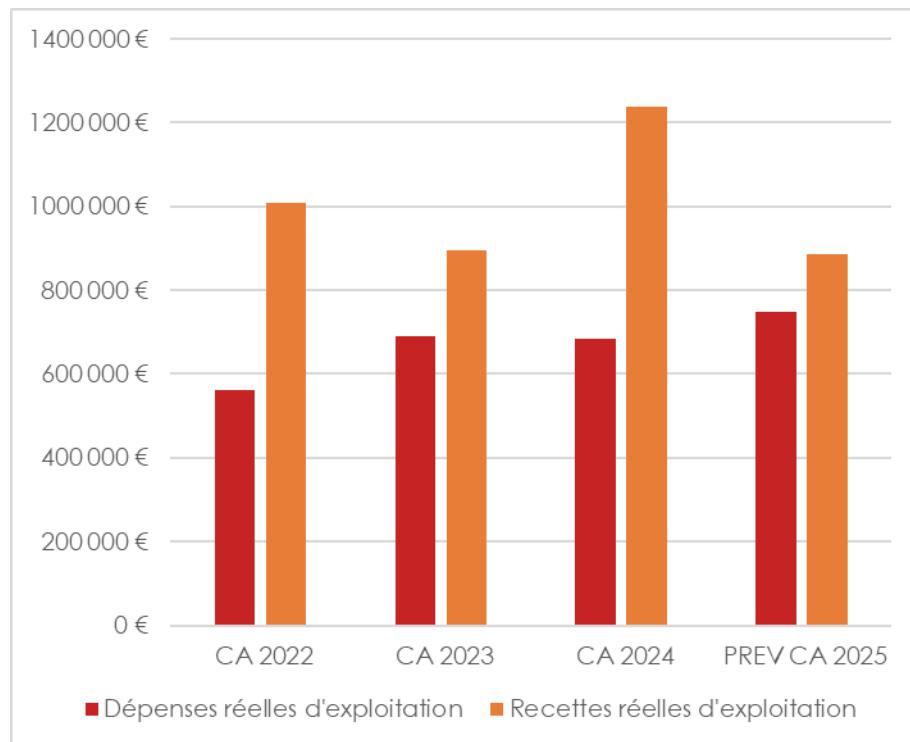
Les recettes des redevances (assainissement collectif et non collectif) sont plutôt stables avec une légère augmentation en 2025. L'aide de l'Agence de l'Eau a connu une baisse entre 2021 et 2024 et est supprimée à compter de l'année 2025.

## 3.2 Dépenses et recettes d'exploitation

### EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

	Dépenses réelles d'exploitation	Recettes réelles d'exploitation	Excédent d'exploitation
CA 2022	560 336 €	1 008 271 €	447 935 €
CA 2023	689 045 €	895 783 €	206 738 €
CA 2024	684 506 €	1 236 528 €	552 022 €
PREV CA 2025	748 740 €	887 066 €	138 326 €
<b>MOYENNE</b>	<b>670 657 €</b>	<b>1 006 912 €</b>	<b>336 255 €</b>

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom



Sur la période 2022-2025, les dépenses d'exploitation ont connu une baisse significative en 2022 et sont restées stables entre 2023 et 2024 en revanche elles ont fortement augmenté en 2025. Pour l'année 2022, la diminution importante des dépenses est due au renouvellement du marché d'exploitation de la station d'épuration et à la renégociation des contrats d'assurance. En 2025, l'augmentation des dépenses est due à la fin des travaux sur le digesteur et au remboursement d'un trop perçu de redevances d'assainissement collectif.

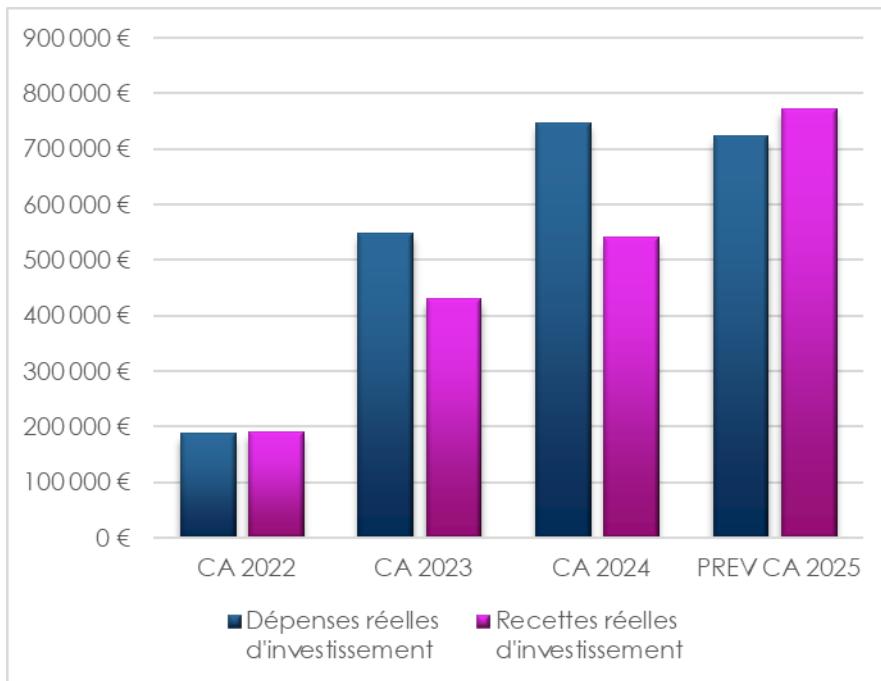
On constate une hausse des recettes d'exploitation en 2022 en raison d'une augmentation anormale du montant des redevances d'assainissement collectif de la commune de Manigod (relevés des compteurs d'eau sur 15 à 16 mois). De plus, les recettes d'exploitation de l'année 2024 sont exceptionnellement élevées car le Syndicat a débloqué la provision constituée pour le renouvellement des équipements et outillages soit 360 000 €.

## 3.3 Dépenses et recettes d'investissement

### EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Dépenses réelles d'investissement	Recettes réelles d'investissement	Excédent d'investissement
CA 2022	187 746 €	190 826 €	3 080 €
CA 2023	548 787 €	431 398 €	- 117 389 €
CA 2024	747 076 €	540 285 €	- 206 791 €
PREV CA 2025	722 991 €	772 327 €	49 336 €
<b>MOYENNE</b>	<b>551 650 €</b>	<b>483 709 €</b>	<b>- 67 941 €</b>

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom



Il est rappelé que la section d'investissement s'établit en général de la manière suivante :

- en dépenses : remboursement du capital des emprunts,
- en recettes : apport de la section d'exploitation.

Le Syndicat a engagé de gros travaux depuis 2023 : réfection du BIOMEDIA, reprise des bétons des Biostyrs et vidange du digesteur avec travaux d'amélioration associés. On constate que ceux-ci sont financés par l'excédent d'exploitation cumulé, la provision constituée et des subventions du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. De plus, il y a également l'arrivée à terme de plusieurs emprunts d'ici 2027.

## 3.4 Situation de la trésorerie à fin d'année

Au 31/12	Montant
2022	1 344 746 €
2023	671 468 €
2024	565 821 €
2025 prev	118 227 €

Le niveau de trésorerie est bas en raison des travaux d'investissement sur la station d'épuration. Une dette vieillissante, l'utilisation de la provision pour charges et un excédent d'exploitation régulier ont permis l'autofinancement de la section d'investissement. Maintenant que les plus gros travaux sont terminés, le Syndicat va poursuivre ses projets tout en cumulant une provision annuelle afin de ne pas mettre en danger sa capacité financière.

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

## 3.5 Conclusion pour la période 2022-2025

La période 2022-2025 laisse apparaître une certaine stabilité des dépenses et des recettes en exploitation malgré une hausse en 2025 ce qui permet d'affecter une partie de l'excédent au paiement du capital des emprunts et des travaux en investissement, et aussi de conserver le reste en exploitation. Le paiement des travaux d'investissement a baissé le niveau de trésorerie.

Le solde de trésorerie au 31/12/2025 est à un niveau assez bas, cependant le Syndicat a pu financer tous les travaux sans avoir recours à l'emprunt. La capacité financière devrait se relever assez vite en raison de l'extinction de la dette et des projets de moins grande envergure.

## 4 Orientations budgétaires 2026

Le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026 s'ouvre donc.

Le financement des propositions qui vont suivre est équilibré et adapté aux capacités financières du SIA Fier et Nom.

### 4.1 Financement de la section d'exploitation

#### 4.1.1 Dépenses d'exploitation

Prévisions budgétaires retenues :

- Ajustement des charges à caractère général pour tenir compte de la hausse ou de la baisse des tarifs (électricité, assurances, timbres postaux, etc...).
- Ajustement du compte 611 « sous-traitance générale » par rapport à l'année 2025 en fonction des augmentations prévues aux différents marchés, contrats, etc...
- Inscription d'une somme pour la réalisation d'un curage préventif du réseau d'assainissement collectif.
- Inscription de la nouvelle redevance de l'Agence de l'Eau : « performance des systèmes d'assainissement collectif » (montant calculé sur les données d'exploitation de 2024).
- Augmentation des charges de personnel pour tenir compte de la hausse de salaire et de taux de cotisations.
- Les autres charges de gestion courante restent constantes.
- Baisse du niveau des charges financières, extinctions de 3 emprunts en 2025.
- Inscription d'une dotation aux provisions de 50 000 € pour grosses réparations ou autres travaux imprévus.
- La dotation aux amortissements des biens immobiliers diminue légèrement pour l'année 2026 (amortissements arrivés à terme).

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

## 4.1.2 Recettes d'exploitation

Prévisions budgétaires retenues :

- Les recettes proviennent des redevances d'assainissement collectif et non collectif réglées par les usagers. Pour le rôle 2025-2026, celles-ci varieront un peu car le Comité Syndical a voté une augmentation des tarifs de 1 % pour la redevance d'assainissement collectif et une hausse de 2 € pour celle de l'assainissement non collectif.
- Inscription de la redevance de l'Agence de l'Eau : performance des systèmes d'assainissement collectif, qui sera reversée à l'Agence avec un an de décalage.
- Les recettes annexes (dépotage et fourniture de chaleur) sont variables d'une année à l'autre et permettent d'avoir des ressources supplémentaires.
- L'amortissement des subventions d'investissement augmente en raison du versement d'une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie en 2025.

En conclusion, la section d'exploitation devrait dégager un excédent annuel permettant de financer une partie des dépenses en section d'investissement.

## 4.2 Financement de la section d'investissement

### 4.2.1 Dépenses d'investissement

Prévisions budgétaires retenues :

- Diminution du remboursement du capital des emprunts : trois emprunts terminés en 2025.
- Inscription d'études à prévoir ou en cours :
  - service public d'assainissement non collectif (SPANC) : mise à jour des cartes d'aptitudes des sols pour prendre en compte les nouveaux PPR des communes du syndicat ;
  - service public d'assainissement collectif (SPAC) : recherche et élimination de micro polluants sur les réseaux communaux et le réseau intercommunal.
  - SPAC : recherche et élimination des eaux parasites sur les réseaux communaux et le réseau intercommunal.
  - SPAC : étude hydraulique du piège à cailloux au lieu-dit « Les Vernaies ».
- Inscription de travaux à terminer ou à envisager à la station d'épuration :
  - renouvellement du Sofrel des systèmes d'autosurveillance des réseaux d'eaux usées ;
  - mise à jour de la régulation des centrifugeuses ;
  - travaux d'isolation des locaux à usage de bureaux, vestiaire, salle de réunion, etc ;
  - diagnostic et réfection des poutres de la charpente ;
  - réfection de plusieurs descentes de gouttières et du crépi ;
  - rénovation de la ventilation de la station d'épuration ;
  - remplacement de la chaudière à gaz ;
  - remplacement du portail.
- Inscription de travaux à envisager sur le réseau d'assainissement collectif d'eaux usées :
  - programme de remplacement d'une portion du réseau intercommunal d'eaux usées,

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

- modification de la jonction du réseau intercommunal rue de l'hermitage avec le réseau intercommunal arrivant des Villards-Sur-Thônes avenue du vieux pont à THONES (angle à 90°).
- Amortissement des subventions d'investissement comme déjà vu au 4.1.2.

## 4.2.2 Recettes d'investissement

Prévisions budgétaires retenues :

- La dotation aux amortissements des biens immobiliers (vu au 4.1.1).
- Versement du solde de la subvention accordée par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour les travaux de vidange du digesteur de la station d'épuration.
- Le complément pour le remboursement des emprunts et le financement des travaux provient de la section d'exploitation (autofinancement).

## 4.3 Conclusion

Il est rappelé que le SIA Fier et Nom agit sur les tarifs de la redevance d'assainissement collectif votés chaque année pour financer les travaux nécessaires sur le réseau ou la station d'épuration.

Les recettes réelles d'exploitation de 2026 devraient être supérieures aux dépenses réelles d'exploitation.

Le budget d'investissement, pour s'équilibrer, doit faire appel aux fonds propre du SIA Fier et Nom (trésorerie et provision).

Le niveau de trésorerie est faible en ce début d'année 2026 mais il devrait remonter dans les prochaines années grâce à l'inscription d'une dotation aux provisions depuis l'année dernière et l'extinction d'emprunts d'ici 2027.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 074-257402057-20260129-DEL\_011102026-DE

